Saint-Rémy
Canton de SAINT REMY
Département de SAONE ET LOIRE

DECISION
n° 113 / 24

Objet : Demande de subvention - CITEO

Le Maire de la commune de Saint-Rémy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération n°60/20 du 24 septembre 2020 et complétée par la délibération n°043/21 du 30 juin 2021 autorisant Madame le Maire à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant estimé du projet subventionné,

Vu l'appel à projet de CITEO pour lutter contre les déchets abandonnés,

D E C I D E

ARTICLE 1 :
Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de CITEO pour le soutien à la lutte contre les déchets abandonnés et diffus.

ARTICLE 2 :
La demande de subvention porte sur un montant de 3€20 par habitant selon les données de population municipale de l'INSEE.

ARTICLE 3 :
Madame le Maire ou son représentant sont autorisés à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

ARTICLE 4 :
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 :
Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 :
Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 7 :
La présente décision sera publiée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Ampliation sera adressée :

- A la Trésorerie Municipale et la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône

Fait à Saint-Rémy, le 12 décembre 2024

Florence PLISSONNIER
Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture
le 16 DEC. 2024
et publié, affiché ou notifié
le 16 DEC. 2024
Florence PLISSONNIER
Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)